

Editorial

Une hirondelle ne fait pas le printemps

Ce mois d'avril, nombreux et divers sont les indices dévoilant les prémices du printemps. Les journées se font plus longues, les oiseaux retrouvent leur bavardage, la terre prend des couleurs. La lumière et la gaieté sont de retour. Malgré tout, rien n'est gagné puisque, parmi nos multiples soucis et préoccupations, il est notamment question du manque d'eau inquiétant pour un proche avenir et de pollutions variées qui restent plus que jamais d'actualité, avec leurs conséquences néfastes pour rivières et bords de mer.

Néanmoins, sans jouer les Cassandre, nous ne pouvons que constater l'ampleur de la tâche compte tenu de la complexité des enjeux, de la superposition des gestionnaires concernés et de surenchères idéologiques. Voilà, en effet, près de 15 ans que le Contrat de Baie a vu le jour et nous voici en 2012 sans que fondamentalement nous n'ayons pu observer une quelconque avancée concrète sur le terrain. Il suffit d'un regard porté en aval de l'écluse du Lyvet, à marée basse, pour mesurer l'importance des effets de l'envasement et de l'absence récurrente de toute initiative.

Toutefois, les travaux de la Commission Estuaire progressent et font de plus en plus référence dans les débats en cours. Les esprits et les mentalités bougent. L'optimisme reste donc de rigueur sous réserve de patience et de détermination. Les nouvelles avancées de la Commission, dont ce numéro vous rend compte, en témoignent.

La France accueille cette année à Marseille le 6ème Forum Mondial de l'Eau*. Les experts et les représentants de pays africains font état d'une situation catastrophique pour de nombreuses populations. A un degré moindre, il est plusieurs départements français qui souffrent d'un déficit hydrique chronique. Nous profitons de cet événement

SOMMAIRE
Edito : Une hirondelle ne fait pas le printemps
L'eau : le Sage Rance-Frémur
Assemblée Générale 2011
Compte Rendu de l'AG
Composition du conseil d'administration
Brèves
Sortie de printemps
Appel à participation
Enquête publique EARL Bouétard

pour faire de l'eau le thème central de ce "Fil de la Rance". C'est une opportunité qui nous est donnée pour vous informer sur le dispositif local en place, poser les bonnes questions et faire quelques recommandations.

Il nous faut au cours de cette nouvelle année, avec le soutien affirmé des adhérents et sympathisants, poursuivre la dynamique initiée.

Sur la base des réflexions en cours et des propositions avancées, il devient urgent que les décideurs s'impliquent et agissent.

Didier Simonot

*Site du 6ème Forum Mondial de l'Eau : www.worldwaterforum6.org/fr



Une hirondelle ne fait pas le printemps !

Ce proverbe printanier permet d'illustrer la situation dans laquelle se retrouvent les associations qui, comme Rance-Environnement, s'efforcent d'œuvrer depuis plusieurs années pour la protection et le maintien de l'estuaire de la Rance dans sa vocation maritime.

"Faut-il être optimiste ou pessimiste quant à l'avenir de notre démarche ?", telle était l'une des questions posées lors de l'assemblée générale. Question à laquelle il était répondu que nous ne pouvions qu'être optimistes au vu de l'intérêt suscité par la soirée, du travail réalisé par la Commission Estuaire et de l'accueil des 8 municipalités ayant délibéré en faveur de l'approche proposée par la commission.



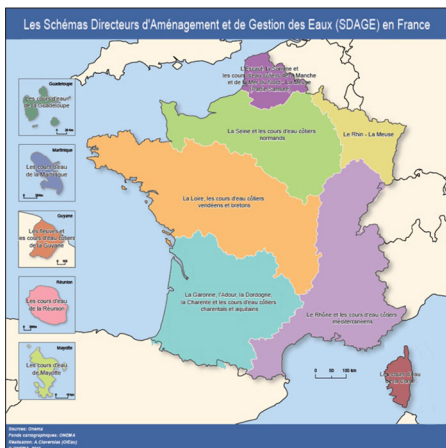
Un regard en aval de l'écluse du Lyvet

L'eau, une ressource vitale à gérer et à protéger

Lorsqu'il fallait la puiser, l'eau, ressource vitale était respectée. Son usage s'est banalisé depuis que le modernisme l'a mise à disposition en ouvrant le robinet. Mais son utilisation inconsidérée, sa pollution omniprésente, son besoin croissant lié à l'augmentation de la population, les évolutions climatiques, sont une préoccupation mondiale qui fait actuellement l'objet de nombreux reportages dans les médias. Espérons que ce sujet majeur ne disparaisse pas, au gré d'une autre actualité ! Gérer et protéger l'eau sont des impératifs majeurs.

Gérer l'eau : du SDAGE au SAGE en passant par la CLE

L'eau est gérée en France par des Agences de bassin. Le territoire métropolitain est subdivisé en 6 agences selon un découpage naturel qui suit les grandes lignes de partage des eaux (voir carte ci-dessous). L'application de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) a conduit à la mise en place de schémas directeurs dans les agences de bassin : les SDAGE, relayés localement sur les bassins versants par des schémas d'aménagement et de gestion : les SAGE. Les SAGE sont élaborés par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat) réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau : la CLE.



L'estuaire de la Rance dépend du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais (voir carte ci-contre). La CLE Rance Frémur Baie de Beausais est présidée par Monsieur René Régnauld, maire de St-Samson.

Mis en œuvre initialement en 2004, le SAGE RFBB fait actuellement l'objet d'une révision. Sur le plan réglementaire, cette révision a pour objectif de rendre le SAGE conforme à la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, et compatible avec les priorités du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015. Une enquête publique sera mise en place avant fin 2012 pour présenter la révision aux usagers, une bonne occasion de pouvoir s'exprimer.

Protéger l'eau localement : principaux enjeux pris en compte par le SAGE Rance Frémur Baie de Beausais

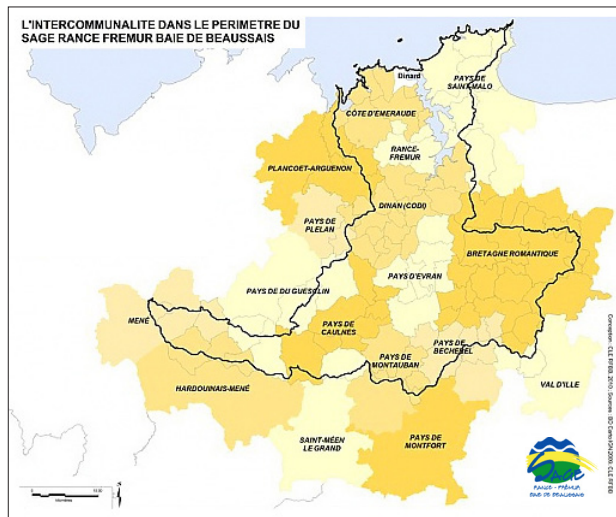
Préserver la ressource. D'une part atteindre ou maintenir le bon état écologique et chimique de l'ensemble des masses d'eau

du bassin versant, superficielles comme souterraines. Cela passe nécessairement par la réduction des nitrates et du phosphore. D'autre part assurer une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante. Les menaces de restriction d'eau en novembre 2011 ont été suspendues en raison des pluies importantes de décembre. Mais globalement l'année 2011 a été en déficit de 25% par rapport à 2010 et l'année 2012 ne débute pas mieux. Les économies d'eau sont plus que jamais d'actualité !!

Préserver les fonctionnalités et garantir les usages. Pour le littoral, atteindre la qualité maximale des eaux de baignade et conchylicoles et donc permettre la pêche à pied. Des micro-algues toxiques comme l'alexandrium sont un sujet de préoccupation. Pour les cours d'eau, restaurer la continuité écologique pour laisser la libre circulation des poissons et le transit des sédiments. Les barrages sont bien sûr concernés, mais aussi l'état des berges, l'encombrement des lits.

Renfort des liens avec les programmes de protection de la qualité des eaux. Breizh Bocage pour la récréation du bocage, Jardiner au Naturel afin de réduire sinon supprimer l'usage des pesticides, la préservation des zones humides qui épurent les polluants et poisons phytosanitaires et permettent l'alimentation des nappes phréatiques en réduisant le ruissellement.

Préconisations pour atteindre le bon état auprès des usagers et des communes. Un exemple serait l'informatisation des plans d'épandage pour un meilleur contrôle.



SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux; Le SDAGE fixe pour chacun des 6 grands bassins hydrographiques français les grandes orientations de gestion de la ressource en eau.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'un réseau hydrographique local. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il doit être compatible avec le SDAGE.

CLE : Commission Locale de l'Eau; La CLE est le "Parlement de l'Eau" sur le bassin versant. Elle est l'instance de concertation instituée par le Préfet. Ses principales missions sont d'élaborer / réviser le SAGE et d'organiser son suivi et sa mise en œuvre, de définir les axes de travail, de consulter les partenaires institutionnels et les autres parties prenantes du bassin et de prévenir et arbitrer les conflits.

LEMA : La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 a harmonisé les nombreux textes en vigueur. Elle s'inscrit dans le développement durable, en proposant une gestion équilibrée de la ressource avec :
- des objectifs environnementaux : la préservation et restauration des ressources en eau et milieux aquatiques en quantité et qualité c'est-à-dire en réduisant les pollutions afin d'atteindre le "bon état" en 2015. Elle définit également des outils comme la préservation des zones humides, l'amélioration du réseau de distribution et d'assainissement.
- des objectifs sociaux : l'accès à l'eau pour tous et l'association de tous les acteurs à la définition de la politique de l'eau et à la planification
- des objectifs économiques : le développement des usages économiques de l'eau dans le respect du bon état de la ressource.

SITES INTERNET À CONSULTER :

Gestion intégrée de l'eau en France : <http://gesteau.eaufrance.fr/>

Agence de bassin Loire Bretagne : www.eau-loire-bretagne.fr

SAGE RFBB : www.sagerancefremur.org



Renforcement de la portée juridique
par le remplacement des préconisations relativement peu respectées par des dispositions opposables, mais issues de la concertation.

Nous sommes inquiets...

La prévision d'augmentation des habitants dans le bassin de la Rance est importante. Le dimensionnement des stations d'épuration est-il suffisant ? Est-il basé sur la moyenne ou le maximum d'habitants ? (compte tenu des variations saisonnières importantes)

Le passé a montré la difficulté de faire respecter les règles. Les dispositions du SAGE révisé seront-elles mieux prises en considération ?

Le profil des eaux de baignade devait être établi par les Communes avant février 2011 (voir "Au fil de la Rance" d'octobre 2010) afin d'identifier les sources de pollution. Information et participation des habitants devaient accompagner cette étude. Plus d'un an après son lancement quels sont les résultats ?

Vers quelle agriculture allons-nous évoluer, intensive, durable, ou biologique ? La décision n'est pas neutre pour l'eau. L'agriculture actuelle représente 70% de la consommation de l'eau. Elle est à l'origine de 90% des flux d'azote et de 80% du phosphore (chiffres du SAGE), causes des marées vertes. La dépollution très difficile des eaux potables représente un coût très élevé. Des exemples actuels comme l'épandage de lisier sur des zones protégées autour de points de captage d'eau potable, montrent bien que la vigilance est toujours indispensable.

Individuellement, que pouvons nous faire ?

Chacun de nous est responsable de l'eau. Chacun de nous peut agir efficacement et de manière volontaire pour aller dans le sens de la qualité des eaux : économiser l'eau, récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage, ne planter que des espèces adaptées à la région ; s'assurer du bon état de son assainissement, en particulier pour les installations d'assainissement non collectif (ANC), et de la séparation effective des réseaux eaux pluviales et eaux usées ; "Jardiner au Naturel", éviter les pesticides et les engrais inconsidérés ; ne pas jeter de déchets de jardin dans les cours d'eau, les étangs ou sur le littoral ; privilégier l'intérêt général, comme par exemple vis-à-vis de la préservation des zones humides...

Jean-Louis Penot

*« Economisez l'eau, soignez-la.
Elle vaut dix mille fois
plus que le pétrole.
L'homme peut se passer
du pétrole, mais il ne peut pas
se passer d'eau »
Paul-Emile Victor*

Commission Estuaire

Les avancées de ce premier trimestre 2012

Le Conseil d'Administration de COEUR-Emeraude prend position sur les travaux de la Commission Estuaire.

La pièce se joue en plusieurs actes.

• Acte 1 : Présentation des travaux de la Commission au CA du 1er juillet 2011

Après avoir été présenté fin décembre 2010 à Michel Penhouët Vice-Président, et début janvier 2011 à Charles Josselin Président de COEUR-Emeraude, ce n'est que le 1er juillet 2011, après la prise de fonction de Gildas Cheny nouveau directeur, que le rapport de la Commission est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

Après une brève discussion, le Président Charles Josselin propose de consacrer une nouvelle réunion du CA au travail de la Commission.

• Acte 2 : CA du 16 septembre 2011

L'ordre du jour est très chargé. Henri Thébault, rapporteur de la Commission, fait une brève intervention, insistant sur les points fondamentaux de l'approche globale proposée par la Commission.

• Acte 3 : CA du 20 janvier 2012

Pour obtenir une prise de position sur les points fondamentaux, un projet de résolution est proposé par la Commission. L'ordre du jour est à nouveau très chargé, et le projet de résolution n'a pas été diffusé avec l'ordre du jour. Une résolution amendée est lue en séance et adoptée.

Le Conseil d'Administration de COEUR-Emeraude valide et approuve la nécessité d'une démarche globale telle que proposée par la Commission Estuaire pour notamment, réhabiliter durablement le caractère maritime de l'estuaire de la Rance.

Quels seront les actes suivants ?

Comment COEUR prendra-t-il en compte la démarche proposée par la Commission ?

Après la réunion qui s'est tenue en sous-préfecture de St-Malo, les travaux du groupe de travail Rance Maritime de Natura 2000 ont repris.

Face aux difficultés rencontrées dans ce groupe de travail pour trouver un consensus sur la préservation des habitats situés sur le domaine public maritime de l'estuaire, une réunion s'est tenue le 11 janvier 2012 à la sous-préfecture de Saint-Malo, à la demande de M. Vaspert, Président du Comité de Pilotage Natura 2000

Craignant que le DOCOB (Document d'Objectifs) ne soit un frein aux opérations futures de dévasement, Mr Vaspert a fait part de son souhait d'y voir intégrer la gestion des sédiments. A la fin des échanges, il a été convenu notamment:

- de prolonger le délai de réalisation du DOCOB jusqu'à fin juin 2012,
- d'insérer au DOCOB un "titre chapeau" qui cadrera la gestion des sédiments,
- de réfléchir à un plan de gestion des sédiments...

Depuis, une réunion du groupe de travail Rance maritime a eu lieu le 21 février 2012. Les suites données à la réunion en sous-préfecture y ont été présentées. La Commission estuaire a fait des observations et demandé plusieurs modifications.

Réponse aux demandes de modifications lors de la prochaine réunion le 4 avril

La Commission travaille avec la CLE pour s'assurer de la cohérence de ses orientations avec le SAGE Rance Frémur Baie de Beussais

En réponse à une demande de la DREAL (Direction de l'Environnement), la Commission Estuaire a rencontré le bureau de la CLE (Commission Locale de l'Eau) le 9 janvier pour lui présenter ses travaux et définir une méthode de travail qui permettra de s'assurer de leur cohérence avec les orientations du SAGE en cours de révision.

Il est convenu que la Commission Estuaire analyse les documents du SAGE révisé au fur et à mesure de leur rédaction, et fasse part de ses remarques à l'équipe d'animation de la CLE.

Si nécessaire, une réunion de concertation avec la CLE sera organisée en fin de processus.

Ces avancées laborieuses et encore timides pour certaines, montrent bien que « l'optimisme est de rigueur sous réserve de patience et de détermination. »

Germaine Guillou

Notre assemblée générale annuelle : des participants nombreux et intéressés

L'assemblée générale de Rance-Environnement pour l'exercice 2011 s'est tenue le 3 février 2012 à la salle des fêtes de Pleudihen sur Rance, sous la présidence de Madame Germaine Guillou.

Environ 80 personnes ont participé à cette soirée dédiée à l'avenir de l'estuaire de la Rance. Cette participation importante, ainsi que la présence d'élus parmi lesquels Messieurs Michel Vaspert, maire de Pleudihen, et René Régnauld, maire de St-Samson et président du SAGE Rance-Frémur, marquent l'intérêt suscité par tout ce qui touche à l'évolution de l'estuaire et confortent Rance-Environnement dans ses implications et ses engagements.

Cette assemblée générale était précédée par une conférence de François Lang, docteur en biologie, chargé de mission "mer et littoral" de l'association COEUR-Emeraude, sur le thème : "les espèces invasives et envahissantes en milieu marin et en Rance maritime".

Dans un second temps, cette assemblée générale a permis de rendre compte de l'activité de l'association autour de trois axes majeurs, jugés complémentaires et indissociables :

- le travail au sein de la Commission Estuaire,

- l'implication dans les différents projets territoriaux : Natura 2000, Breizh Bocage, Jardiner au naturel, Parc Naturel Marin normand/breton,
- l'attention aux problématiques locales et l'animation de l'association.

Ce rapport d'activités accompagné du bilan financier a été approuvé par l'ensemble des participants, ainsi que les orientations proposées pour l'année 2012, à savoir la poursuite des actions en direction de la préservation du caractère maritime de l'estuaire et de son environnement terrestre.

La fin de mandat de cinq membres du Conseil d'Administration a été compensée par le renouvellement de trois d'entre eux (Jean-Louis Penot, Jean-Claude Richard, Christiane Terrière) et l'arrivée de Dominique de Beaucoudrey.

Le nombre d'adhérents (126, ce 3 février 2012), le succès rencontré par la conférence de François Lang et la participation conséquente et concernée des adhérents et sympathisants à l'assemblée générale sont autant de gages prometteurs pour l'avenir, face à une problématique complexe nécessitant patience et détermination.

Le compte rendu complet de cette assemblée générale est disponible sur le site de Rance-Environnement.

Didier Simonot

Brèves

Les rendez-vous de Rance-Environnement : retenez le samedi 12 mai !

■ C'est en effet la date choisie cette année pour organiser notre sortie annuelle sur les bords de Rance. Ce samedi 12 mai 2012, nous irons marcher, explorer et pique-niquer vers le "Chêne vert" à Plouër sur Rance, bonne occasion de s'approcher au plus près des manoirs remarquables du secteur. Ce sera aussi l'occasion de faire connaissance et d'échanger sur l'avenir de l'estuaire de la Rance. Plus de détails sur cette sortie vous seront communiqués à l'approche du 12 mai.

Participer au Conseil d'Administration, rien de plus facile !

■ Comme nous l'avons expliqué lors de l'Assemblée Générale, il n'est pas nécessaire d'être élu pour participer au Conseil d'Administration de Rance-Environnement. Le statut de "membre actif" permet à qui veut, membre de l'association, de venir aux réunions. En préalable, dans un souci organisationnel, il suffit seulement de prendre contact avec un membre du Conseil. Les réunions sont généralement programmées en début de chaque mois et ont lieu à la bibliothèque de Pleudihen sur Rance. Elles sont annoncées sur le site Rance-Environnement. Il est important que le Conseil d'Administration puisse se renouveler et que les tâches soient partagées tant les enjeux actuels sont complexes et déterminants pour l'avenir de l'estuaire de la Rance. Toutes les bonnes volontés et compétences sont bienvenues.

Une enquête publique qui inquiète !

■ L'EARL Bouéard (élevage de porcs) a demandé et obtenu l'autorisation de regrouper sur son site de la Renaudais en la commune de Plouër sur Rance, deux installations situées l'une à Taden et l'autre à Quévert. Une enquête publique s'en est suivie. L'autorisation d'extension du site de la Renaudais ayant été octroyée par la Préfecture (procédure d'avis tacite), l'enquête publique ne portait que sur le plan d'épandage (cheptel de 4110 équivalents-animaux).

Ce plan d'épandage a fait l'objet de nombreuses réserves. Il inclut des parcelles qui n'auraient pas dû y figurer : parcelles déjà dans d'autres plans d'épandage, parcelles proches d'habitations, et plus inquiétant, parcelles se trouvant dans le périmètre de protection de sources de captage qui alimentent la population en eau potable.

Plusieurs mairies et associations dont Plouër Initiatives, émues par les risques de pollution, ont donné un avis défavorable et demandé que soient retirés certains îlots, notamment autour des sources de captage. Initiative légitime et absolument nécessaire, à laquelle nous nous associons et que nous souhaitons voir accompagnée d'une diminution du cheptel, diminution à la hauteur de la réduction du plan d'épandage demandée. L'un ne va pas sans l'autre.

Mais, nous nous interrogeons sur les suites réelles qui seront données aux avis défavorables émis dans l'enquête publique, puisque l'autorisation de regroupement a été donnée.

Et nous sommes d'autant plus inquiets qu'aux risques de pollution des sources de captage, s'ajoutent une consommation d'eau de 28000 m3 par an ainsi que de nombreuses nuisances occasionnées par l'exploitation de cette EARL au sein du village de la Renaudais.



COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Germaine GUILLOU, présidente ; Jean-Louis PENOT, vice-président ; Nicole BOUGEARD, secrétaire ; Didier SIMONOT, secrétaire adjoint, rédacteur "au Fil de la Rance" ; Marie BRIAND, trésorière ; Michel COQUART, trésorier adjoint ; Dominique de BEAUCOUDREY ; Jean-Claude RICHARD ; Christiane TERRIERE. Le conseil d'administration se réunit mensuellement, et ponctuellement pour des thèmes particuliers. Ses réunions sont ouvertes à toute personne souhaitant s'investir dans l'Association.



RANCE ENVIRONNEMENT

Association loi 1901- Agréée DIREN

Siège social : Mairie - 22690 Pleudihen-sur-Rance

www.rance-environnement.net - rance-environnement@orange.fr